

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2017**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

L'an deux mille dix-sept, le neuf mars, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Présilly dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas Duperret, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 03 mars 2017.

Conseillers présents : Denis BERNAZ, Elisabeth BOYMOND, Fabien CHAGNOUX, Jean COUTURIER, Fleur DE NEVE, Laurent DUPAIN, Nicolas DUPERRET, Richard PETTITT, Dominique ROULLET, François VULLIET ;

Conseillers excusés : Nicolas GUINAND, donne pouvoir à Richard PETTITT; Claude GERNIGON, donne pouvoir à Nicolas DUPERRET

Conseillers absents : Denis GENOUD

1/ Approbation du procès-verbal des réunions du conseil des 19 janvier 2017 et 09 février 2017.

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

2/D2017-05 Modification de la convention de délégation de l'instruction des demandes d'urbanisme à la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'aujourd'hui la Communauté de Communes instruit l'ensemble des demandes d'urbanismes déposées en Mairie. Si cette situation permet d'avoir un appui technique de qualité, elle impose aux agents une charge de travail supplémentaire et un suivi très rigoureux des délais, en particulier concernant les déclarations préalables.

En considérant que les déclarations préalables sont constituées le plus souvent de demandes très simples comme des abris de jardin ou des clôtures, la charge qu'implique l'instruction par la CCG apparaît disproportionnée.

Ainsi Monsieur le Maire propose que le Conseil autorise la renégociation de cette convention pour que la Commune récupère l'instruction des déclarations préalables.

Madame DE NEVE demande si cela change quelque chose au niveau du contrôle de la réalisation des travaux.

Monsieur DUPAIN, précise que la situation ne change pas puisqu'aujourd'hui la Commune seule vérifie la conformité des travaux d'urbanisme.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

DECIDE de revenir sur la délibération 2014-44 et d'autoriser le Maire à demander à la CCG la restitution de l'instruction des déclarations préalables en interne.

3/D2017-06 Vente de terrain municipal à Messieurs Vulliet et Helliet : détermination du prix de vente.

Monsieur VULLIET décide de sortir de la pièce et ne participera pas aux délibérations.

Monsieur le Maire explique que la Commune a été approchée par messieurs Helliet et Vulliet pour l'achat d'une partie de la parcelle A1112. La demande porte sur une prolongation de leur propriété respective dans l'axe, ce qui représente environ 30m² pour monsieur Helliet et environ 80m² pour Monsieur Vulliet.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a cédé une parcelle voisine à Madame Mermillon pour la somme de 59€ le mètre carré.

Madame DE NEVE demande si ce prix reflète la réalité du marché. Monsieur le Maire précise que le terrain n'est actuellement constructible que sur plan. En effet celui-ci est constitué d'une pente importante et offre une surface d'emprise très faible. Dès lors vendre cette parcelle au prix du marché apparaît disproportionné eu égard à la réalité du terrain.

Monsieur le Maire demande au conseil si celui-ci accepte le principe de céder ces parcelles pour une somme de 60€, précisant que les frais notariés et de bornage seront aux seules charges des acquéreurs.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par 12 voix contre une**

Accepte de céder une partie de la parcelle 1112 à messieurs Helliet et Vulliet pour un prix de 60€ du m².

Précise que les frais notariés et de bornage seront à la seule charge des acquéreurs.

4/D2017-07 : ouverture des crédits d'investissements.

M. le Maire explique que, comme souvent en début d'année, et en attendant de voter le budget, il est nécessaire d'ouvrir des crédits d'investissement sur l'exercice 2017 permettant d'honorer les factures de début d'année. Pour mémoire, le plafond de dépenses à ne pas dépasser pendant cette période s'élève au quart des crédits ouverts (hors dette) en section d'investissement au budget précédent.

Crédits ouvrables sur l'exercice 2017 : $1\ 263\ 512.78/4 = 315\ 878.19\text{€}$

Crédit déjà ouvert sur l'exercice 2017 : 59'007.57€

Crédits ouvrables restants sur l'exercice 2017 : $315\ 878.19\text{€} - 59'007.57\text{€} = 256'870'62\text{€}$

Les crédits à ouvrir sont les suivants :

202	Caisse des dépôts	Indemnité Commissaire Enquêteur PLU	2'500€
-----	-------------------	--	--------

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

DECIDE l'ouverture des crédits mentionné ci-dessus pour le budget principal 2017

5/Organisation des bureaux de votes pour les élections présidentielles

Monsieur le Maire propose comme pour chaque élection que les membres du Conseil s'organisent pour la tenue des bureaux de vote.

Organisation du bureau de vote

Pour le 1^{er} tour du 23 avril 2017

Horaire	Président	Assesseur	Assesseur
08h00 à 10h30	N. DUPERRET	E. BOYMOND	F. CHAGNOUX
10h30 à 13h00	L. DUPAIN	E. BOYMOND	F. DE NEVE
13h00 à 15h30	C. GERNIGON	D. ROULLET	N. GUINAND
15h30 à 18h00	F. VULLIET	R. PETTITT	J. COUTURIER
18h00 à 19h00	N. DUPERRET	L. DUPAIN	C.GERNIGON

Pour le 2^{ème} tour du 07 mai 2017

Horaire	Président	Assesseur	Assesseur
08h00 à 10h30	N. DUPERRET	E. BOYMOND	C. GERNIGON
10h30 à 13h00	L. DUPAIN	f. CHAGNOUX	F. VULLIET
13h00 à 15h30	D. ROULLET	C. FAVRE	F. DE NEVE
15h30 à 18h00	R. PETTITT	C. FAVRE	J. COUTURIER
18h00 à 19h00	N. DUPERRET	C. GERNIGON	L. DUPAIN

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Nicolas DUPERRET